

## PARTENARIAT POUR LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'ATLANTIQUE (PMA)

### Projet d'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique (PHAA) NOTE D'AVANCEMENT AU 30 septembre 2015

*\*\* (Des renseignements généraux concernant ce projet et le PMA se trouvent en annexe.) \*\**

#### Volet du projet portant sur l'harmonisation

Au cours des dix-neuf mois, les quatre provinces de l'Atlantique ont procédé à une analyse du contexte/à un diagnostic des programmes d'apprentissage existants de chacune des quatre provinces de l'Atlantique, ont établi un plan de travail d'harmonisation (21 champs d'action clés, dont la plateforme TI) et ont atteint environ 41 % des résultats du projet.

Le PHAA a été décomposé en quatre étapes :

- Phase 1 : Planification (degré d'avancement : 72 %);
- Phase 2 : Exigences et conception de l'harmonisation (degré d'avancement : 37 %);
- Phase 3 : Mise en œuvre (degré d'avancement : 28 %); et
- Phase 4 : Activités (degré d'avancement : 4 %).

Élément à harmoniser	État d'avancement (au 30 septembre 2015)	Prochaine période de référence (octobre à décembre 2015)
<b>Prochains métiers</b>	Six autres métiers ont été sélectionnés, ce qui porte le total à dix métiers.	s.o.
<b>Comités consultatifs sur les métiers en Atlantique (CCMA)</b>	Briqueteur, cuisinier, soudeur, monteur-ajusteur de charpentes métalliques, électricien en bâtiment et électricien industriel sont opérationnels.	Le recrutement pour les techniciens en instrumentation et contrôle sera entrepris.
<b>Nom des métiers</b>	Les dix noms de métier sont harmonisés.	s.o.
<b>Heures</b>	Les heures d'apprentissage pour devenir briquetteur, cuisinier, soudeur, monteur-ajusteur de charpentes métalliques et charpentier ont été définies par les CCMA.	s.o.
<b>*Normes et ordre des cours du curriculum de l'Atlantique</b>	Briqueteur et cuisinier sont terminés.	Soudeur, monteur-ajusteur de charpentes métalliques et charpentier seront terminés.



Élément à harmoniser	État d'avancement (au 30 septembre 2015)	Prochaine période de référence (octobre à décembre 2015)
<b>Banque d'examens</b>	<p>Les spécifications pour les examens de briqueteur, de cuisinier, de soudeur, de monteur-ajusteur de charpentes métalliques et de charpentier sont terminées.</p> <p>La banque d'examens du bloc 1 de briqueteur et de cuisinier est en cours de validation par les provinces.</p> <p>La banque d'examens du bloc 1 de soudeur et de monteur-ajusteur de charpentes métalliques sera envoyée aux provinces pour vérification.</p>	<p>La banque d'examens des blocs 2 et 3 de briqueteur sera vérifiée avec les CCMA.</p> <p>La banque d'examens des blocs 2 et 3 de cuisinier sera vérifiée avec les CCMA.</p> <p>La banque d'examens du bloc 1 de soudeur et de monteur-ajusteur de charpentes métalliques sera terminée.</p> <p>Les CCMA vérifieront la banque d'examens du bloc 1 de charpentier.</p>
<b>Journaux d'apprentissage</b>	<p>Les journaux d'apprentissage des briqueteurs et des cuisiniers sont terminés. Les journaux d'apprentissage des soudeurs et des monteur-ajusteur de charpentes métalliques seront envoyés aux provinces pour vérification.</p>	<p>Les journaux d'apprentissage des soudeurs et des monteur-ajusteur de charpentes métalliques seront mis au point.</p> <p>Le journal d'apprentissage des charpentiers sera élaboré par les CCMA et envoyé aux provinces pour vérification.</p>
<b>Exigences en matière d'inscription et d'admission</b>	<p>Terminé; mise en œuvre en janvier 2016.</p>	<p>s.o.</p>
<b>Exigences relatives à l'achèvement</b>	<p>Terminé; mise en œuvre en janvier 2016.</p>	<p>s.o.</p>
<b>Procédures liées aux examens</b>	<p>Travail de planification et de conception avec des équipes de discipline. Décomposé en trois (3) résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménagements et reprises (terminé);</li> <li>• sécurité et surveillance; et</li> <li>• correction des examens.</li> </ul>	<p>La sécurité et la surveillance des examens seront finalisées et présentées au Conseil d'apprentissage de l'Atlantique (CAA) en vue de son approbation.</p> <p>L'Î.-P.-É. et la N.-É. doivent apporter des modifications à</p>



Élément à harmoniser	État d'avancement (au 30 septembre 2015)	Prochaine période de référence (octobre à décembre 2015)
	Les aménagements et les reprises seront mis en œuvre le 1 <sup>er</sup> septembre 2015.	leurs règlements/lois après la mise en œuvre prévue pour le 1 <sup>er</sup> septembre 2015, mais elles mettront en œuvre tous les autres aspects à la date cible.
<b>Plan de communication</b>	Terminé	s.o.
<b>Reconnaissance des acquis et mobilité des apprentis au Canada atlantique</b>	Cette activité principale a été combinée aux travaux d'élaboration du PE visant la mobilité des apprentis au Canada atlantique.  La portée des travaux sont terminés.	Les travaux de planification, d'évaluation de l'inventaire et de conception seront achevés et présentés au CAA en vue de son approbation.
<b>Métiers à faible taux d'inscription</b>	Pas d'activité – En raison des élections fédérales, les fonds destinés à la flexibilité et l'innovation de la formation technique en apprentissage n'ont pas été libérés.	Suivi auprès des fournisseurs de formation qui ont du succès pour planifier un partenariat.
<b>Droits</b>	Pas d'activité	La planification sera achevée et présentée au CAA en vue de son approbation.
<b>Certification obligatoire</b>	Pas d'activité	La planification sera achevée et présentée au CAA en vue de son approbation.
<b>Stratégie de marketing/sensibilisation</b>	Cette activité dépend du résultat du protocole de mobilisation des employeurs à l'échelon national.	
<b>Incitatifs pour les employeurs et les apprentis</b>	Pas d'activité	La planification sera achevée et présentée au CAA en vue de son approbation.
<b>Rémunération des fournisseurs de formation</b>	Pas d'activité	La planification sera achevée et présentée au CAA en vue de son approbation.
<b>Taux d'achèvement</b>	Cette activité dépend du résultat des métiers pleinement harmonisés. Elle n'est mesurable qu'à l'achèvement du projet.	
<b>Plateforme TI</b>	Voir la mise à jour détaillée (Système de gestion de l'apprentissage).	

*\*Les normes et l'ordre des cours du curriculum de l'Atlantique ont été associés pour ne former qu'une seule activité clé.*

---

## **Volet du projet consacré au système de gestion de l'apprentissage**

La demande de propositions (DP) portant sur l'élaboration d'un système commun de TI pour la gestion de l'apprentissage a été diffusée le 13 juillet 2015. Après plusieurs prolongations, la DP a pris fin le 28 septembre. Quatre (4) propositions ont été reçues et l'équipe d'évaluation, composée de cinq représentants provinciaux des entreprises et de cinq représentants techniques provinciaux, est en voie de les examiner. Les résultats de l'évaluation seront recueillis en Nouvelle-Écosse et l'équipe en discutera lors d'une réunion de trois jours qui se tiendra à Halifax, du 18 au 20 novembre 2015. Une fois l'évaluation et le classement des volets terminés, l'équipe ouvrira les soumissions financières et les évaluera. Les fournisseurs qui auront obtenu une note suffisante seront invités à présenter la solution qu'ils proposent à l'équipe d'évaluation les 9 et 10 décembre 2015. Le fournisseur retenu devrait être choisi au début de 2016.

### **Consultations avec le secteur industriel pendant la période de référence**

Le 14 août 2015      Collège de la Fraternité internationale des ouvriers électriciens (a assisté à l'inauguration)  
Le 15 août 2015      Conseil national des métiers de l'industrie électrique  
Le 9 septembre 2015      Nova Scotia Apprenticeship Agency Board  
Le 15 septembre 2015      Prince Edward Island Apprenticeship Board  
Le 18 septembre 2015      Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique  
*Jusqu'à maintenant, il y a eu **33** présentations des intervenants/consultations au Canada, en plus des réunions des CCMA.*

### **Consultations avec le secteur industriel prévues pour la prochaine période de référence**

Le 13 octobre 2015      Chambre de commerce de l'Atlantique  
Le 22 octobre 2015      Forum canadien sur l'apprentissage  
Le 24 novembre 2015      Groupe d'action en développement de carrière du Nouveau-Brunswick  
Le 26 novembre 2015      Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage

**PRÉPARÉ PAR :**                      **Melissa Young**  
**DATE et HEURE :**                    **Le 30 septembre 2015**  
**PERSONNE-RESSOURCE :** (506) 444-3742 (bureau), (506) 440-5596 (cell.)  
   [Melissa.Young@gnb.ca](mailto:Melissa.Young@gnb.ca)



---

## Annexe

### **Contexte**

Le 6 juin 2012, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a annoncé l'établissement d'un Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique (PMA) pour aider à préparer la région et ses travailleurs aux possibilités économiques considérables qui se dessinaient ainsi qu'à des défis en matière de démographie et de main-d'œuvre. La coopération en matière de main-d'œuvre dans l'Atlantique peut augmenter la probabilité qu'une réponse adéquate soit apportée aux possibilités et aux défis communs touchant les politiques publiques en matière de main-d'œuvre et de développement économique. La collaboration, la mise en commun des ressources, les échanges de pratiques exemplaires et la mise à l'essai de démarches novatrices faciliteront les économies d'échelle, la réduction du double emploi et un positionnement commun robuste.

Six domaines prioritaires clés ont été définis : l'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique, l'attraction et l'immigration, les programmes fédéraux relatifs au marché du travail, l'information sur le marché du travail, les soutiens opérationnels et l'attachement des jeunes au marché du travail ainsi que leur maintien en emploi.

### **Projet d'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique**

Les provinces de l'Atlantique ont convenu de collaborer à l'harmonisation de l'apprentissage en commençant par dix métiers désignés Sceau rouge. Ces métiers sont : briqueteur, cuisinier, soudeur, monteur-ajusteur de charpentes métalliques, électricien en bâtiment, électricien industriel, charpentier, technicien en instrumentation et contrôle, plombier et tuyauteur-monteur de conduites de vapeur. L'harmonisation de ces dix métiers pourrait avoir des répercussions positives pour 60 % des apprentis dans la région de l'Atlantique. Ces métiers ont été sélectionnés en fonction de facteurs tels que la mobilité du métier, les métiers connexes, le nombre d'apprentis, le moment de la réalisation de l'Analyse nationale de professions/du Guide des programmes interprovinciaux ainsi que les plans d'harmonisation du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage.

Pour assurer la réussite du Projet d'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique, les premiers ministres de l'Atlantique ont signé un protocole d'entente (PE) qui concrétise l'engagement des quatre provinces de l'Atlantique. Il s'agit d'une initiative de 7,9 M\$ sur quatre ans. Le gouvernement fédéral s'est engagé à hauteur de 4,36 M\$ par l'intermédiaire d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et les quatre provinces de l'Atlantique ont pris un engagement de 3,53 M\$.

Le Projet comporte deux grands volets : le projet d'harmonisation et un système commun de gestion (TI) de l'apprentissage (SGA). Sur le total de 7,9 M\$, quelque 5,5 M\$ sont destinés au SGA.



---

Les objectifs du Projet d'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique sont :

- 1) augmentation de la mobilité des apprentis et facilitation des processus associés pour toutes les parties intéressées par l'élimination de la complexité actuelle qui découle d'une multitude de règles, de normes, de noms, de curricula, de politiques, de livres, etc.;
- 2) amélioration des taux d'achèvement et de la durée de l'apprentissage pour les apprentis par un meilleur accès à la formation grâce à l'élaboration collaborative du curriculum, au recours plus fréquent à des modes de rechange en formation différents et une formation progressive qui permet l'utilisation maximale de la formation existante; et
- 3) hausse du nombre d'apprentis et de compagnons par le marketing des programmes en commun, l'amélioration des processus d'évaluation pour les apprentis et les ouvriers professionnels, un meilleur accès pour les titulaires de titres de compétence étrangers et un soutien renforcé aux groupes pour l'égalité et la parité entre les sexes.

Pour atteindre ces objectifs, des normes et processus communs seront établis. Des processus communs seront établis dans des domaines tels que l'administration des examens, la certification obligatoire, les métiers à faible taux d'inscription, les droits, les incitatifs pour les employeurs et les apprentis, la rémunération des fournisseurs de formation, etc.

Des normes communes seront établies pour dans des domaines tels que les noms de métier, les heures, les normes du curriculum et de la formation progressive de l'Atlantique, les banques d'examens, les journaux d'apprentissage, etc.

Des éléments communs de processus et de normes seront établis dans des domaines tels que les exigences en matière d'inscription et d'admission, les exigences relatives à l'achèvement et la reconnaissance des acquis.

Des Comités consultatifs sur les métiers en Atlantique (CCMA), composés d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'un représentant des fournisseurs de formation de chacune des quatre provinces, seront établis pour les dix métiers. Chaque CCMA est chargé de présenter les avis et recommandations du secteur industriel en vue de l'élaboration de programmes harmonisés d'apprentissage et de certification dans un métier, menant à des systèmes d'apprentissage harmonisés dans tout le Canada atlantique.

Au-delà de l'harmonisation des métiers entre les provinces, l'élaboration d'autres soutiens à l'apprentissage est à l'examen, dont celle d'un système commun de TI. Un tel système commun de TI pourrait fournir :





- 
- fonctionnalité accrue pour les apprentis, les fournisseurs de formation et les employeurs (formulaires en ligne, traitement des paiements, etc.);
  - souplesse pour répondre avec efficacité aux besoins actuels et émergents sur le marché du travail ainsi qu'aux exigences en matière de formation;
  - capacités améliorées de compte rendu; et
  - gains d'efficacité.

Les activités et résultats définis dans l'entente initiale avec EDSC reposaient sur les données les plus fiables disponibles à ce moment-là. Par la suite, le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) a travaillé sur un projet d'harmonisation à l'échelon national. Le New West Partnership (nouveau partenariat de l'Ouest) a entamé l'élaboration d'un protocole pour améliorer la mobilité des apprentis dans la région de l'Ouest. Après un aperçu du travail du CCDA, du PHAA et du New West Partnership en juillet dernier, le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) a mis sur pied un groupe de travail de SMA afin de garantir une démarche pancanadienne coordonnée pour la promotion des initiatives d'harmonisation de l'apprentissage et de mobilité. Compte tenu de ces évolutions, certaines activités et certains résultats du PHAA dans l'entente avec EDSC paraissent aujourd'hui faire double emploi ou ne pas être conformes aux plans du CCDA. De plus, le budget original soumis à EDSC sous-estimait considérablement les coûts de mobilisation du secteur industriel. Par conséquent, une demande de modification de l'entente sera présentée, comprenant une demande de fonds supplémentaires pour une prise en charge plus adéquate des coûts de mobilisation du secteur industriel.